



Préavis municipal n° 3/2015
Aménagement d'un local d'archives

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le mercredi 18 février en présence de Mme Nathalie Jaton et M. Claude-Alain Cornu, municipaux.

Actuellement les archives de notre commune sont conservées dans leur village respectif, car aucun endroit n'est disponible pour les regrouper.

La fermeture des classes de l'ancien collège de Thierrens offre l'opportunité de les rapatrier sous le même toit.

Le coût devisé pour un tel aménagement est de Fr. 25'304.50.

Ces travaux seront financés par la trésorerie courante et amorti via le fond de réserve « Thierrens collège administration » n° 9282.3592.

Conclusion :

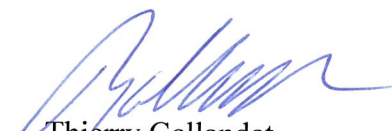
A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

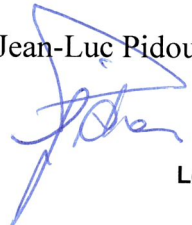
- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'installation d'un système d'archivage mobile
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 25'304.50 ;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 25'304.50 par la trésorerie courante ;
- d'amortir la somme de CHF 25'304.50 par un prélèvement sur le fond de réserve Thierrens collège administration n° 9282.3592 ;

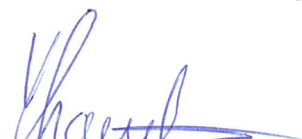
Montanaire, le 18 février 2015


Sabine Magnollay


Corine Favre


Thierry Gallandat


Jean-Luc Pidoux


Yann Chammartin (rapporteur)

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil